



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 01 juin 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-017	En exercice :	29
Convocation du : 19 mai 2022	Présents ou représentés :	19
Affichage du : 09 juin 2022	Absents :	9
Objet de la délibération : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre		

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier du mois de juin à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Mille Clubs à Palinges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre	X			
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul			X	M DESCHAMPS Christophe
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	
	M BALLOT Alain			X	
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert			X	Pouvoir à M FRIZOT
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles			X	Pouvoir à MATRAY
	M DEGRANGE Anne			X	
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE	X			

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat mène depuis une dizaine d'années des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Bourbince. Plus d'une vingtaine d'ouvrages ont pu être aménagés.

La stratégie du Syndicat a été de commencer par les ouvrages en état de vétusté très avancé et sans enjeu majeur que ça soit agricole, routier, patrimonial.

Durant l'élaboration du programme d'actions du Contrat Territorial 2022-2027, le syndicat a été sollicité à plusieurs reprises par les EPCI membres pour une assistance dans les dossiers administratifs et financiers de travaux sur des ouvrages d'art en mauvais état et dont le franchissement sédimentaire et piscicole était impossible.

Dorénavant, les partenaires financiers souhaitent que le Syndicat, compétent en matière de Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatique (GEMA), porte conjointement ce type de travaux.

Il est proposé au Syndicat d'établir avec ces EPCI membres qui le souhaitent des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre pour les futurs travaux. Cette assistance consiste à assister les collectivités dans les montages des dossiers de subvention ainsi que les dossiers loi sur l'eau. Cette prestation s'élèvera à hauteur de 10% du montant des travaux.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Président à signer les conventions avec les EPCI membres concernant des travaux de restauration de la continuité écologique avec un cout de maîtrise d'œuvre de 10%. Les règles entre les parties prenantes seront spécifiés dans la convention.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 10 juin 2022
Publication le : 10 juin 2022

A Montceau-les-Mines le : 10 juin 2022
Le Président

